

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021 – HUIS CLOS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 1<sup>er</sup> février à 19 h 30**.

**019-02-2021 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume siège en séance ordinaire ce **lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 h 30** par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Siège n° 1 : Mme Francine Julien                      Siège n° 2 : M. Christian Lemay  
Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce                Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Assiste également à la séance sur place :

Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Absences motivées : Siège n° 4 : M. Claude Lapolice

Monsieur le maire, Robert Julien, préside cette séance.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1-2021 du 6 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 15 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Julien, appuyée par Mme Dominique Laforce, et résolu unanimement :

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

Assistent également à la séance :

Diane Martineau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

Les questions diverses demeurent ouvertes.



## **ORDRE DU JOUR** **SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

### **1 ADMINISTRATION**

- 1.1 Adoption du PV du 11 janvier 2021;
- 1.2 Liste des comptes payés et à payer janvier 2021 - février 2021;
- 1.3 Dépôt déclaration d'intérêts pécuniaires 2020;
- 1.4 Résolution contrat entretien paysager 2021;
- 1.5 Résolution adoption budget annuel OHD 2021;
- 1.6 Résolution contrat service annuel CIM;
- 1.7 Résolution dépôt de la programmation de la TECQ 2019-2023;
- 1.8 Résolution adoption règlement d'emprunt 243-2021 décrétant une dépense de 1 650 000 \$;
- 1.9 Résolution paiement de facture surplus FBL;
- 1.10 Résolution contrat de sablage plancher salle;

### **2 SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE**

- 2.1 Résolution acquisition et installation pancartes 911;
- 2.2 Résolution entente 5 ans Aqua Data, vérification bornes-fontaines;
- 2.3 Résolution remplacement prises électriques caserne;

### **3 PREMIERS RÉPONDANTS**

- 3.1 AUCUN POINT

### **4 VOIRIE**

- 4.1 Résolution programme d'aide à la voirie locale volet PAERRL;
- 4.2 Résolution mandat plan et devis travaux réfection des rues périmètre urbain;

### **5 HYGIÈNE DU MILIEU**

- 5.1 Résolution paiement de facture Stantec F-1566258;
- 5.2 Résolution offre de service Stantec représentation MDDELCC;
- 5.3 Résolution travaux usine eau potable;
- 5.4 Résolution adoption budget 2021 RGMR;
- 5.5 Résolution entérinement réparation connecteur génératrice station de pompage Joyal;

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**6 URBANISME, ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

6.1 Demande de prolongation dépôt des règlements d'urbanisme;

**7 LOISIRS ET CULTURE**

7.1 Dépôt lettre d'appui projet patinoire : CRSG;

**8 QUESTIONS DIVERSES ET CORRESPONDANCE**

8.1 Résolution paiement cotisation annuelle Réseau BIBLIO;

8.2 Résolution installation panneaux de sortie de secours;

8.3 Résolution demande de subvention fonds dédié à la sécurité publique;

8.4 Résolution modification usine de traitement de l'eau potable;

**9 PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

9.1

**10 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**020-02-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**ADMINISTRATION**

**021-02-2021 1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021**

**SUR PROPOSITION** de M. Christian Lemay, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**022-01-2021 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS (JANVIER) ET À PAYER (FÉVRIER 2021)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 005-01-2020 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jocelyn Chamberland, appuyé par M. Christian Lemay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'approuver le paiement des comptes tels que présentés :

Total investissements :	0 \$
Total incompressibles :	18 341,20 \$

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

Total des salaires :	20 324,43 \$
Total à payer :	<u>40 590,13 \$</u>
Grand total des déboursés :	<b>79 255,76 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**1.3 DÉPÔT DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Sont déposées à la présente séance du conseil les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil tel que prescrit par l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

(E-2.2 à 358) :

M. Robert Julien, maire

Siège n° 1 : Mme Francine Julien

Siège n° 2 : M. Christian Lemay

Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce

Siège n° 4 : M. Claude Lapolice

Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland

Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

**023-02-2021 1.4 RÉSOLUTION CONTRAT AMÉNAGEMENT PAYSAGER 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'aménagement paysager doit être renouvelé à chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été demandées, mais que seulement une soumission a été déposée;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail effectué par Les jardins d'Isabelle est satisfaisant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Luc Chapdelaine, appuyé par Mme Francine Julien,  
et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Les jardins d'Isabelle pour les travaux d'aménagement paysager pour la municipalité pour 2021 au coût de 6 385 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**024-02-2021 1.5 RÉSOLUTION ADOPTION BUDGET ANNUEL OHD 2021 ET VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION 2020**

**CONSIDÉRANT** le budget de l'OHD 2021 au montant de 246 415 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget de l'OHD 2021 a un déficit de 101 059 \$ et que la Municipalité doit en assumer 10 %;

**CONSIDÉRANT QUE** le déficit budgétaire de 2020 de l'OHD est de 14 270 \$;

**CONSIDÉRANT** la demande de remboursement des dépenses supplémentaires pour la COVID-19;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien,  
et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le budget de l'OHD 2021 au montant de 246 415 \$, et d'assumer le 10 % de déficit de 10 106 \$; de payer à l'OHD le montant du déficit budgétaire de 2020 de 14 270 \$; de mettre en attente la demande de budget supplémentaire pour la COVID-19 d'un montant de 11 851 \$ et qu'une demande de financement

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

a été demandée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par l'entremise de la FQM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**025-02-2021 1.6 RÉSOLUTION CONTRAT ANNUEL CIM**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité utilise le logiciel CIM pour la comptabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit payer annuellement les frais de mise à jour;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu de payer les frais pour les mises à jour annuelles de CIM au montant de 4 975 \$ plus taxes pour l'année 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**026-02-2021 1.7 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023**

**ATTENDU :**

Que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Jocelyn Chamberland, appuyé par M. Christian Lemay,

et résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 (dossier # 1149113 V1) ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 (dossier # 1149113 V1) ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

027-02-2021

**1.8 RÉSOLUTION ADOPTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 243-2021 DÉCRÉTANT UN  
EMPRUNT DE 1 650 000 \$**

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay,

il est résolu d'adopter le règlement numéro 243-2021 intitulé Règlement d'emprunt pour financer la réfection des rues Saint-Charles, Saint-Joseph, Saint-Amable, Du Collège, Sainte-Rose-de-Lima, Saint-Basile, Saint-Philippe, Saint-François-Xavier et Saint-Vincent décrétant un emprunt de 1 650 000 \$.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**RÈGLEMENT 243-2021**

**Règlement numéro 243-2021 décrétant une dépense de 1 650 000 \$ et un emprunt de 1 650 000 \$ pour la réfection des rues Saint-Charles, Saint-Joseph, Saint-Amable, Du Collège, Sainte-Rose-de-Lima, Saint-Basile, Saint-Philippe, Saint-François-Xavier et Saint-Vincent.**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réfection des rues Saint-Charles, Saint-Joseph, Du Collège, Sainte-Rose-de-Lima, Saint-Basile, Saint-Philippe, Saint-François-Xavier et Saint-Vincent selon les plans et devis préparés par EXP, portant les numéros [REDACTÉ], en date du [REDACTÉ], incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tels qu'ils apparaissent dans l'estimation détaillée préparée par EXP, en date du [REDACTÉ], lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 650 000 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 650 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**028-02-2021 1.9 RÉSOLUTION PAIEMENT FACTURE SURPLUS FBL**

**CONSIDÉRANT QUE** Groupe FBL a facturé des frais supplémentaires pour l'audit de l'année 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** Groupe FBL a fourni des explications qui sont justifiables;

**CONSIDÉRANT QUE** Groupe FBL a été avisé que tout montant supplémentaire à la soumission devra être autorisé au préalable;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu d'autoriser le paiement des montants supplémentaires sur la facture 680612 à Groupe FBL au montant de 1 300 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**029-02-2021 1.10 RÉSOLUTION CONTRAT POUR LE SABLAGE DU PLANCHER DE LA SALLE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le plancher de la salle municipale doit être revernir;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Luc Chapdelaine, il est résolu d'autoriser le sablage du plancher de la salle municipale au montant de 2 860 \$ plus taxes auprès de Sébastien Houle, soumission du 11 janvier 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**INCENDIE**

**030-02-2021 2.1 RÉSOLUTION ACQUISITION ET INSTALLATION PANCARTES 911**

**CONSIDÉRANT QUE**, pour faciliter la visibilité des adresses en campagne pour les services d'urgence, des pancartes 911 peuvent être installées;

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** subvention pouvant aller jusqu'à 1 500 \$ est disponible dans le fonds de la SQ par l'entremise de la MRC Drummond;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est résolu d'autoriser l'achat de pancartes 911 auprès de Signel au montant de 9 376,25 \$ plus taxes (sans l'installation) pour 325 pancartes.

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**Seconde proposition** avec installation : Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay pour un montant de 14576,25 \$ plus taxes.

**LE VOTE EST DEMANDÉ** : 2 AVEC INSTALLATION, 3 SANS L'INSTALLATION.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**031-02-2021 2.2 RÉSOLUTION CONTRAT VÉRIFICATION DES BORNES-FONTAINES POUR 5 ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de 5 ans avec Aqua Data pour la vérification des bornes-fontaines venait à échéance en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est satisfaite du service d'Aqua Data;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland,  
il est résolu d'accepter l'offre de service d'Aqua Data, 21-039 option 3, pour la vérification des bornes-fontaines pour une période de 5 ans, soit de 2021 à 2025, pour un montant de 31 \$ par borne-fontaine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**032-02-2021 2.3 RÉSOLUTION REMPLACEMENT DES PRISES ÉLECTRIQUES DANS LA CASERNE**

**CONSIDÉRANT QUE** les prises électriques dans la caserne ne sont pas conformes;

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay,  
il est résolu d'autoriser le remplacement des prises électriques non conformes dans la caserne au coût de 1 673,50 \$ plus taxes auprès de F. Dugas Électrique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**PREMIER RÉPONDANT**

3.1 AUCUN POINT

**VOIRIE**

**033-02-2021 4.1 RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE VOLET PAERRL REMPLACE LA RÉSOLUTION 182-10-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 163 211 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Jocelyn Chamberland,  
il est résolu d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**034-02-2021 4.2 RÉSOLUTION MANDAT PLAN ET DEVIS TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES  
SAINT-JOSEPH, SAINT-AMABLE ET SAINT-CHARLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite procéder à la réfection des rues Saint-Joseph, Saint-Amable et Saint-Charles;

**CONSIDÉRANT QUE** des plans et devis sont nécessaires pour exécuter les travaux;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay,  
il est résolu de mandater EXP pour la production des plans et devis pour la réfection des rues Saint-Joseph, Saint-Amable et Saint-Charles, au montant de 20 500 \$ plus taxes selon l'offre de service SGUM-21001433.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**035-02-2021 5.1 RÉSOLUTION PAIEMENT DE FACTURE STANTEC**

**CONSIDÉRANT** la résolution 155-08-2018, mandat Stantec pour assistance technique au coût approximatif de 5 000 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QU'UN** montant de 4 898,32 \$ plus taxes a été versé;

**CONSIDÉRANT** la facture 1566258 en date du 11 janvier 2021 au montant de 1 656 \$ plus taxes;

**SUR PROPOSITION** de M. Christian Lemay, appuyée par M. Luc Chapdelaine,  
il est résolu de payer la facture 1566258 au montant de 1 656 \$ plus taxes à Stantec pour assistance technique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**036-02-2021 5.2 RÉSOLUTION OFFRE DE SERVICE POUR LE MANDAT DE REPRÉSENTATION AU  
MDDELCC PAR STANTEC**

**CONSIDÉRANT** la résolution 017-01-2021, mandat confié à Stantec pour représenter la Municipalité au MDDELCC;

**CONSIDÉRANT QUE** Stantec a produit une offre de service au montant de 7 500 \$ plus taxes, montant budgétaire, OS 821635;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour présenter un dossier au MDDELCC, il faut être représenté par un professionnel;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de services de Stantec au montant budgétaire de 7 500 \$ plus taxes; que par cette résolution, Stantec puisse nous représenter auprès du MDDELCC dans le dossier d'agrandissement d'AgriLait.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**037-02-2021 5.3 RÉSOLUTION TRAVAUX A L'USINE D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont à faire à l'usine de traitement de l'eau potable pour rendre l'usine plus sécuritaire;

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux nécessitent d'être faits par un électricien;

**CONSIDÉRANT QUE** F. Dugas Électrique a remis une soumission le 26 janvier 2021 au montant de 3 127 \$ plus taxes pour effectuer les travaux;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser F. Dugas Électrique à procéder aux modifications de l'installation du permanganate afin de rendre l'usine plus sécuritaire, et ce, au coût de 3 127 \$ plus taxes selon la soumission du 26 janvier 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**038-02-2021 5.4 RÉSOLUTION ADOPTION BUDGET 2021 RGMR**

**CONSIDÉRANT QUE** la RGMR (*Régie de Gestion des Matières Résiduelles*) du Bas-St-François doit déposer ses prévisions budgétaires chaque année aux fins d'approbation par les municipalités membres;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'accepter et d'adopter les prévisions budgétaires 2021 de la RGMR du Bas-St-François, telles que présentées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**039-02-2021 5.5 RÉSOLUTION ENTÉRINEMENT DE DÉPENSE DE RÉPARATION CONNECTEURS STATION DE POMPAGE JOYAL**

**CONSIDÉRANT QU'UN** bris majeur est survenu à la station de pompage Joyal;

**CONSIDÉRANT QUE** cette réparation ne pouvait attendre d'être autorisée par le conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Le Maire a exercé son droit de dépenser en vertu de l'article 937 C.M., le maire peut décréter toute dépense en cas de force majeure (menaçant les infrastructures municipales);

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'entériner la dépense de 2 547,73 \$ plus taxes à F. Dugas Électrique selon la facture 8700.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

**040-02-2021 6.1 RÉSOLUTION DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

**CONSIDÉRANT** la résolution 145-08-2020 qui demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de prolonger le délai pour l'adoption des règlements de concordance nécessaires suite à l'adoption de son règlement 1 modifiant le SADR de la MRC de Drummond jusqu'au 31 décembre 2020 en vertu de l'article 239 de LAU;

**CONSIDÉRANT QUE** la production des règlements a été retardée à cause de la COVID-19 (service non essentiel);

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que le conseil demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de prolonger le délai pour l'adoption des règlements de concordance nécessaires suite à l'adoption de

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

son règlement 1 modifiant le SADR de la MRC de Drummond jusqu'au 31 juillet 2021 en vertu de l'article 239 de LAU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**LOISIRS ET CULTURE**

7.1 Dépôt lettre d'appui projet patinoire : CRSG.

Par courriel

Le 21 janvier 2021

M. Luc Chapdelaine  
Centre Récréatif Saint-Guillaume  
106 Saint Jean Baptiste  
Saint-Guillaume (Québec) J0C 1L0

**Objet : LETTRÉ D'APPUI AU PROJET DU CRSG : RÉFECTION DE LA PATINOIRE**

Monsieur Chapdelaine,

Le Centre récréatif St-Guillaume a déposé le 20 janvier 2021 une lettre de présentation pour le projet de réfection de la patinoire. Cette lettre inclut précisément les détails de ce projet.

La Municipalité de Saint-Guillaume appuie le projet de réfection de la patinoire. Le projet proposé par le CRSG est de procéder à l'amélioration de la patinoire par des travaux de surfaçage, de remplacement des bandes existantes, éclairage et plus.

Le projet est un projet structurant et qui apporte une valeur durable et positive à la Municipalité.

Le CRSG doit présenter une demande de financement pour le projet au *programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse du secrétariat de la jeunesse*. Par cette lettre la Municipalité fait part de son appui au CRSG pour projet.

Veuillez agréer, Monsieur Chapdelaine, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

DM/dm

Diane Martineau, DMA

**QUESTIONS DIVERSES ET CORRESPONDANCE**

**041-02-2021 8.1 RÉSOLUTION PAIEMENT COTISATION AU RÉSEAU BIBLIO 2021**

**CONSIDÉRANT** la facture F-25744 au montant de 9 218,11 \$ plus taxes pour la cotisation 2021 au Réseau BIBLIO;

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de payer la cotisation annuelle au Réseau BIBLIO pour 2021 au montant de 9 218,11 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**042-02-2021** **8.2 RÉSOLUTION INSTALLATION ET REMPLACEMENT DE PANNEAUX DE SORTIE DE SECOURS**

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de l'assurance MMQ recommande l'installation et le remplacement de panneaux de sortie de secours;

**CONSIDÉRANT QUE** F. Dugas Électrique a fourni une soumission au montant de 3 690 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût serait de 3 244,50 \$ plus taxes si les travaux avaient lieu en même temps que le remplacement des prises électriques dans la caserne et la modification à l'usine de traitement de l'eau potable;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense de 3 244,50 \$ plus taxes pour l'installation et le remplacement des panneaux de sortie de secours tel que recommandé par l'assureur, soumission 31-01-2021 ver 3.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**043-02-2021** **8.3 RÉSOLUTION DE SUBVENTION FONDS DÉDIÉ A LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DE DRUMMOND**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 030-02-2021 autorise l'achat et l'installation de pancartes 911;

**CONSIDÉRANT QUE** le fonds dédié à la sécurité publique prévoit des sommes pour financer l'achat de pancartes 911, dans le cadre de la sécurité routière;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser la demande de subvention dans le cadre du fonds dédié à la sécurité routière de la MRC de Drummond.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

**044-02-2021** **8.4 RÉSOLUTION MODIFICATION A L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE : ESCALIER, DALLE DE BÉTON POUR RÉSERVOIR DE PERMANGANATE, PUIITS D'ACCÈS**

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications à l'usine d'eau potable sont souhaitables pour la santé et la sécurité des employés;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser 5 000 \$ de dépenses pour payer les frais des modifications qui sont : escalier en acier pour un montant de 2 000 \$ plus taxes chez Futuro, soumission courriel 18 janvier 2021, puits d'accès pour un montant de 1 294,08 plus taxes chez DM inox, soumission CM5062, dalle de béton et divers travaux à l'interne pour environ 1 000\$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES MEMBRES DU CONSEIL**

Procès-verbal du Conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**PÉRIODE A L'ASSISTANCE**

9.1 La période de questions n'a pas eu lieu comme prévu par la loi, C.M. article 150, période de crise sanitaire, zone rouge. Les citoyens sont invités à communiquer leurs questions par le biais du site Internet.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**045-02-2021 10.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 20 h 22.

\_\_\_\_\_  
M. Robert Julien  
Maire

\_\_\_\_\_  
Diane Martineau, DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le \_\_\_\_\_